

APPEL A COTISATION 2025-2026

Nouvelle adhésion (1^{ère} année gratuite pour les associations) Renouvellement d'adhésion

Identité du membre

Adhésion individuelle - Cotisation annuelle : **25€**

NOM et Prénom : -----



Adresse :-----

Code postal :----- Ville :-----

Courriel :----- Téléphone :-----

Association membre

Nom de l'association : -----

Numéro RNA : **W**-----

Conservatoire ou école de musique, danse, théâtre de : -----

Adresse :-----

Code postal :----- Ville :----- Téléphone :-----

Courriel: -----

Présentation de l'association

Coordonnées du représentant légal

Nom :----- Prénom :-----

Adresse :-----

Téléphone :----- Courriel :-----

Courriel Trésorier :-----

Courriel Secrétaire :-----

Nombre d'adhérents¹ :-----

Montant total des adhésions -----€

Le courrier postal doit être envoyé à l'adresse de :

de l'association

du (de la) Président (e)

Cotisation annuelle

Le montant des cotisations est fixé annuellement par l'Assemblée Générale de la FNAPEC conformément à nos statuts.

Lors de l'AG du 14 juin 2025, il a été décidé de favoriser l'adhésion pour les petites APEC en instaurant une tranche minimum de 10€ et l'ajout d'une cotisation à titre individuel de 25€. Le calcul de la cotisation reste assis sur le montant total de vos adhésions perçues (cf. les variations des tarifs d'adhésion) avec un plafond maximum, et en réintégrant le montant de l'assurance Responsabilité Civile (38€ payée par la FNAPEC à Monceau assurances) pour que l'ensemble des dirigeants des APEC soient couverts.

Pour les associations (à partir de la 2^e année)

Total de vos adhésions au 30 juin 2025	Inférieur ou égal à 150€	Entre 150 et 500€	Entre 501 et 1000€	Entre 1000 et 1500€	Entre 1501 et 2000€	Supérieur à 2000€
Cotisation	10,00 €	40,00 €	75,00 €	120,00 €	180,00 €	250,00 €

Avez-vous besoin d'une Assurance Responsabilité Civile ? Si oui, cochez la case **Assurance Responsabilité Civile : 38€**

Pour mémoire le montant de l'Assurance Responsabilité Civile (RC) s'élève à 38 €. Pour les associations dont le budget annuel est inférieur ou égal à 150€, la RC est prise en charge par la FNAPEC.

Montant de la cotisation due

- Association : Cotisation€ + RC=€

Règlement

Virement IBAN FR76 1027 8079 6100 0207 9930 123 BIC:CMCIFR2A -Merci d'indiquer APEC de XXX dans votre libellée
 Chèque bancaire à l'ordre de la FNAPEC
 Carte bancaire via HelloAsso



Date et signature du représentant légal

Bulletin à envoyer avec l'ordre de virement ou avec votre chèque à :

Nelly ALEXIS, Trésorière de la FNAPEC – 17 boulevard de la Liberté – 92320 CHATILLON ou comptabilite@fnapec.fr